

RESOLUTION SUR LA SITUATION ACTUELLE EN AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Quarante-et-unième Session Ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 25 Février au 4 Mars 1985,

Ayant appris avec indignation le récent massacre des populations africaines de Crossroads en Afrique du Sud au cours d'une manifestation pacifique en signe de protestation contre les évictions opérées par les autorités racistes, faisant plus de vingt morts et plus de cent blessés,

Indigné par les peines de mort prononcées à l'encontre de Sipho Bridget XULU et Clarence FAITH PAYI, deux membres de l'ANC et notamment par les meurtres continuellement perpétrés contre les Africains opprimés de l'Afrique du Sud,

Réaffirmant son soutien pour toutes formes de lutte - y compris la lutte armée - menées pour la libération du peuple sud-africain,

Profondément préoccupé par les arrestations et les détentions en masse ainsi que les procès pour trahison et menace à la sécurité manigancés par le régime contre les opposants de l'Apartheid, y compris des dirigeants importants du Front Démocratique Uni, tels que Albertina SISULU, Co-Président du FDU et autres,

Conscient de l'offre de libération sous condition de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques,

1. **SOUTIENT** la lutte légitime menée sous toutes ses formes par les mouvements de libération nationale notamment la lutte armée pour la libération du peuple d'Afrique du Sud ;
2. **REND HOMMAGE** à Nelson Mandela pour son rejet catégorique des conditions de l'offre qui lui a été faite et dénonce cette offre comme étant une nouvelle manœuvre dilatoire ;
3. **EXIGE** à nouveau la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela, Zephania Mothopong et des autres prisonniers politiques ;
4. **DEMANDE** au Secrétaire Général de concert avec d'autres organisations internationales et régionales d'intensifier la campagne internationale pour la libération de ces combattants de la liberté ;
5. **CONDAMNE** avec la dernière énergie les peines de mort prononcées par le régime de Prétoria à l'encontre de Sipho Bridget Xulu et Clarence Faith Payi, membres de l'ANC ;
6. **REJETTE** et dénonce dans les termes les plus catégoriques cet acte ignoble du régime raciste et exige que les peines de mort prononcées contre eux soient levées et qu'ils soient traités comme prisonniers de guerre conformément aux Protocoles de Genève ;



7. CONDAMNE VIGOREUSEMENT le meurtre gratuit des manifestants sans défense à Crossroads alors qu'ils protestaient contre les évictions visant à priver la majorité de la population africaine de sa nationalité et de ses biens et à la réinstaller dans les prétendus homelands ;
8. CONDAMNE AVEC VIGUEUR le régime raciste pour la campagne de répression qu'il mène en permanence contre les opposants de l'Apartheid, en particulier les membres du Front Démocratique Uni ;
9. CONDAMNE ENERGIQUEMENT les actes continus de répression, les détentions et les procès sommaires ainsi que les tentatives surnoises visant à provoquer la discorde et la scission dans les rangs des mouvements de libération nationale ;
10. CHARGE le Groupe africain des Nations Unies de convoquer d'urgence une réunion du Conseil de Sécurité sur la grave situation qui prévaut en Afrique du Sud.